

Devenez « Moniteur Sportif Initiateur Pêche »

La Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique ASBL est reconnue de longue date par l'Adeps (Administration Générale du Sport - Fédération Wallonie-Bruxelles) pour la pratique du sport pêche, de loisir ou de compétition. En collaboration avec cette Administration Générale du Sport, la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique propose désormais une formation de « Moniteur Sportif Initiateur Pêche ».

La formation des « cadres sportifs » est du ressort de la Direction Générale du Sport. Trois niveaux de formation peuvent être envisagés : « Moniteur Sportif Initiateur », « Moniteur Sportif Educateur » et « Moniteur Sportif Entraîneur ». En date du 17 mai 2019, la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique a obtenu l'aval de la Direction Générale du Sport pour le cahier des charges « Moniteur Sportif Initiateur pêche » qu'elle a mis au point, conjointement avec elle. Cette étape est donc le point de départ pour une formation de « Moniteur sportif Initiateur Pêche ».

En quoi consiste cette formation de « Moniteur Sportif Initiateur Pêche » ?

Depuis 2012, durant les vacances d'été et d'automne, la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique, contribue à l'organisation de stages de pêche dans divers Centres sportifs de l'ADEPS et notamment : La Fraineuse à Spa, « Les Deus Oûtes » à Engreux, « Le Lac » à Neufchâteau, « La Marlette à Seneffe », « Le Grand Large » à Péronnes-les-Antoing et « le Cierneau » à Froidchapelle. La Fédération a engagé, à mi-temps, un coordinateur technique, Benoit Ennen, en charge de l'organisation de ces stages et du recrutement de moniteurs choisis sur la base de leurs qualités techniques et pédagogiques. L'objectif de la formation est de permettre à la fédération de se doter d'un pool de « Moniteurs Sportifs Initiateurs » capables de transmettre leur passion et leur maîtrise pédagogique et technique de la pêche à des jeunes (ou moins jeunes) auprès des clubs et des Centres sportifs. Il devrait en résulter un accroissement de l'offre de journées, de stages ou d'activités récurrentes pour contribuer au développement de la pêche sportive, avec une incitation évidente à la découverte de la discipline en tant que sport et pratique de la compétition.

Insistons sur le fait que cette formation vise avant tout l'obtention de qualités pédagogiques (« apprendre à apprendre »), comportementales et relationnelles ainsi que de « mises en situation » face à des apprenants (jeunes ou moins jeunes) et ce, au-delà d'aptitudes techniques de base censées être maîtrisées. Ne nous méprenons cependant pas sur le rôle du « Moniteur Sportif Initiateur » qui consiste surtout à faire découvrir l'activité sportive en privilégiant l'amusement, l'animation, le développement des habiletés motrices, la motivation et la fidélisation à une pratique sportive. Le public cible comprend avant tout les débutants et les sportifs en formation de base. Des formations ultérieures (« Moniteur Sportif Educateur » et « Moniteur Sportif Entraîneur », non encore définies pour le sport de la pêche, pourraient ultérieurement correspondre à des niveaux de qualification supérieurs.

La formation est reconnue et homologuée par l'Adeps et procure, à ceux qui l'auront suivie avec fruit, un brevet homologué.

Rappelons également que, les aides à la réalisation d'activités sportives réalisées par les clubs, les communes, les associations sportives ou les autres opérateurs sont désormais conditionnées à l'encadrement par des moniteurs ayant un titre requis, en éducation physique ou à la détention d'un brevet homologué. En outre, ces

personnes brevetées ont la possibilité de valoriser leurs acquis sous forme de défrayement horaire (à titre purement informatif : 20 €/h d'encadrement pour un Moniteur Sportif Initiateur).

Que faut-il faire pour devenir Moniteur Sportif Initiateur « Pêche » ?

La formation des cadres sportifs comporte trois étapes obligatoires :

- la réussite des cours généraux dispensés par la Direction Générale du Sport ;
- le suivi de cours spécifiques qui seront dispensés par la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique
- être titulaire ou réussir le brevet « 1ers soins en milieu sportif »

1. Les cours généraux

Les cours généraux sont organisés exclusivement par la Direction Générale du Sport. Les cours généraux, communs à toutes les disciplines sportives, développent les connaissances et les savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif. Les cours sont articulés autour de cinq thématiques, réparties en modules : le cadre institutionnel et législatif, la didactique et la méthodologie, les facteurs déterminants de l'activité et de la performance, les aspects sécuritaires, l'éthique et la déontologie.

Question volume, les cours généraux comportent 12 modules pour un total de 23 h.

Pour suivre les cours généraux, il faut être âgé de 16 ans minimum à la date d'examen des cours généraux. Il n'existe pas de prérequis de niveau de pratique. La participation aux cours n'est pas obligatoire mais est recommandée pour la guidance et l'aide dans l'approche des contenus de la formation par les chargés de cours.

Les syllabus et vidéos de cours sont disponibles en ligne, de même que des exercices sous forme de Quiz

L'inscription à ces cours généraux s'élève à 40 €.

Très concrètement, pour 2019, les informations pratiques concernant l'organisation des cours généraux seront disponibles vers le 10 juillet. Les évaluations sont prévues le 19 octobre 2019 pour une première session et le 23 octobre pour une seconde session éventuelle. Les examens des cours généraux sont toujours organisés en même temps plusieurs fois par an et revêtent la forme d'un questionnaire à choix multiple (QCM). La réussite est globalement conditionnée à l'obtention de 50 % des points dans chaque thématique.

Pour plus d'information sur la formation de Moniteur Sportif Initiateur, vous pouvez vous en référer au lien suivant :

http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3745&no_cache=1

2. Les cours spécifiques

Les cours spécifiques sont définis dans un cahier des charges qui a été défini conjointement par le délégataire de la formation, la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique et la Direction Générale du Sport, service des Formations.

L'accès à cette étape de la formation est conditionné à la réussite des cours généraux. Il faut être âgé au minimum de 16 ans à la date de début des cours et l'homologation du titre sera effective à 18 ans. Il est souhaitable d'avoir pratiqué la pêche sportive ou de loisir depuis au minimum 5 ans. Aucun test préalable d'admission n'est cependant requis. La durée théorique de la formation est de 51 h en mode présentiel ou en formation de terrain, y compris un stage de 8 h. Les cours peuvent être organisés en semaine ou le week-end. Bien qu'étant accessibles à l'ensemble des pratiquants de différentes disciplines et pour une première mise en œuvre de ces cours spécifiques, les cours techniques feront surtout référence à la pêche au coup (et disciplines connexes).

Tout comme les cours généraux, les cours spécifiques sont organisés dans les 5 mêmes thématiques et modules définis dans le tableau ci-dessous.

Canevas des cours spécifique du niveau « Moniteur Sportif Initiateur » Pêche (13 modules - 51 h)				
Thématique 1 (3 mod - 5 h)	Thématique 2 (5 mod - 24 h)	Thématique 3 (2 mod - 18 h)	Thématique 4 (1 mod - 1 h)	Thématique 5 (2 mod - 3 h)
Cadre institutionnel et législatif	Didactique et méthodologie	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Aspects sécuritaires et préventifs	Ethique et Déontologie
Module CS 1.1.1. (2h)	Module CS 1.2.1. (4h)	Module CS 1.3.1 (2 h)	Module CS 1.4.1. (1h)	Module CS 1.5.1. (2 h)
Notions de législation et instances de la pêche en Région wallonne	Pédagogie et gestion de groupes	Identification et mode de vie des poissons	Risques spécifiques liés à la pratique de la pêche sportive	Respect des poissons et des milieux aquatiques

<p>Module CS 1.1.2. (1 h)</p> <p>Notions de législation et instances de la pêche en Région de Bruxelles capitale</p>	<p>Module CS 1.2.2. (2h)</p> <p>Organisation d'activités</p>	<p>Module CS 1.3.2. (16 h)</p> <p>Matériel et techniques de pêche sportive</p>		<p>Module CS 1.5.2. (1 h)</p> <p>Règles de bonne conduite d'un cadre sportif en pêche- savoir vivre et respect</p>
<p>Module CS 1.1.3. (2 h)</p> <p>Organisation et instances sportives de la pêche en Fédération Wallonie-Bruxelles Organisation des concours de pêche</p>	<p>Module CS 1.2.3. (2h)</p> <p>Outils pédagogiques</p>			
	<p>Module CS 1.2.4. (4h)</p> <p>Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques</p>			
	<p>Module CS 1.2.5. (4 h)</p> <p>Mise en situation d'apprentissage en pêche sportive</p>			
	<p>Module CS 1.2.6 (8h)</p> <p>Stage.</p>			

La participation aux cours est requise (au moins 80 % de présence effective). Une participation active et un investissement personnel sont attendus de la part de chaque participant.

La réussite d'une session d'évaluation comporte l'obtention d'au moins 60 % des points pour l'ensemble des modules de cours spécifiques (y compris le stage) et au minimum 50 % pour chacun des modules.

Le montant de l'inscription aux cours spécifiques s'élève à 150 €.

3. Etre titulaire ou réussir le brevet « 1ers soins en milieu sportif »

Ce brevet constitue un prérequis à la certification/à l'homologation de tout brevet moniteur sportif Initiateur par l'Administration générale du sport (brevet à vocation pédagogique). Cette formation sécuritaire devra être validée avant, pendant ou après la formation spécifique disciplinaire. Actuellement, trois opérateurs de formation sont reconnus par l'Administration des sports.

Une passerelle pour les « formateurs de pêche » en Wallonie

Des formations de « formateurs en pêche » sont organisées par le Fonds Piscicole et Halieutique de Wallonie par le biais de la Maison wallonne de la Pêche en tant qu'opérateur de formation. La formation de niveau 1 comprend l'initiation à l'écologie de l'eau et à la pratique de la pêche.

Cette formation de niveau 1 donne les bases et transmet aux apprenants les connaissances suffisantes pour pratiquer la pêche de manière autonome dans une situation simple.

Afin d'éviter les redondances et permettre aux personnes ayant suivi les cours dispensés par la Maison wallonne de la pêche et en ayant obtenu le certificat (quel que soit le niveau), des dispenses (valorisation d'acquis de formation) sont accordées pour les cours ci-dessous aux personnes qui, en sus, entreprendraient la formation de « Moniteur Sportif Initiateur Pêche ». Au total, le nombre d'heure de dispense de cours peut donc s'élever à 15 h.

CS111_ Notions de législation et instances de la pêche en Région wallonne

CS121_ Pédagogie et gestion de groupes

CS122_ Organisation d'activités

CS123_ Outils pédagogiques

CS131_ Identification et mode de vie des poissons

CS141_ Risques spécifiques liés à la pratique de la pêche sportive

CS151_ Respect des poissons et des milieux aquatiques

Il en résulte donc bien deux formations complémentaires. Celle validée par le Fonds piscicole et halieutique de Wallonie permet d'établir une passerelle avec la formation à orientation sportive détaillée ici. Au vu des autres cours spécifiques qui seront organisés par la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique, la différence essentielle entre les deux formations résulte donc bien dans l'apprentissage d'une pêche sportive visant les futurs jeunes compétiteurs et la prestation des moniteurs au sein des clubs sportifs, Centres sportifs ou autres lieux de découverte d'un sport.

Les candidats à la formation doivent avoir en vue ces objectifs.

Intéressé par cette formation de « Moniteur Sportif Initiateur Pêche » ?

Pour toute question ou marque d'intérêt pour cette nouvelle formation, n'hésitez pas à contacter Benoit Sottiaux par email b.sottiaux@fspfb.be ou tél : 081/41.34.91 ou encore Benoit Ennen (0495/85.66.45), Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique ASBL, rue Lucien Namêche 10, 5000 Namur.

